

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 04/86 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER L'AVENANT  
N° 1 AU MARCHE N° 457/2002 RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX  
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE SITUES BOULEVARD  
BENOITE DANESI A BASTIA**

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2004**

L'An deux mille quatre, et le vingt février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANTONA Joseph à M. SANTINI Ange  
M. COLONNA Jean-Charles à M. RUAULT Paul  
M. FILIPPI César à M. SIMEONI Marcel  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
Mme GRISONI Marie-Thérèse à Mme GUERRINI Simone  
M. MURACCIOLI Martin à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. FRANCESCHI Henri  
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à M. VERSINI Sauveur



**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, MOTRONI Jean, PATRIARCHE Paul, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du 3 mai 2002,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**


**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 1 au marché n° 457/2002 du 18 juillet 2002 passé avec la SARL CORSE PROPLETE pour le nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse situés Boulevard Benoîte Danesi à Bastia.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

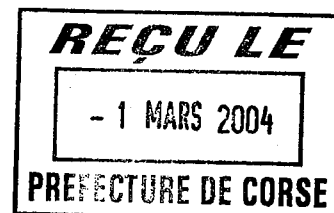
AJACCIO, le 20 février 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
José ROSSI



**ANNEXES**

**REÇU LE**  
- 1 MARS 2004  
**PREFECTURE DE CORSE**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 457/2002 DU 18 JUILLET 2002 RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE SITUÉS BOULEVARD BENOITE DANESI A BASTIA**

**ARTICLE 1 :** Le marché n° 457/2002 en date du 18 juillet est modifié dans les conditions suivantes.

**A. Acte d'engagement**

L'article 2.1 « montant du marché » est modifié ainsi qu'il suit :

Le montant annuel de la prestation tel qu'il résulte du bordereau des prix est :

- Montant hors taxes      19 128,60 €
- TVA                              3 749,20 €
- Montant TVA incluse    22 877,80 €

**B. Cahier des Clauses Administratives Particulières**

Le CCAP n'est pas modifié.

**C. Cahier des Clauses Techniques Particulières**

Les articles 4 et 5 du CCTP sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 4 : Repérage et description des installations et des équipements

4.1 Etat récapitulatif des surfaces des différents types de sol

TYPES DE SOL	SURFACE EN M <sup>2</sup>
Plastique « gerflex »	907
Carrelage	90
Vitrierie	61,50

4.2 Les installations et les équipements à nettoyer sont désignés dans le tableau ci-après par catégorie, étage et surface à nettoyer

CATEGORIE	NATURE SU SOL	SURFACE EN M <sup>2</sup>
Bureaux	Gerflex	797
Couloir	Gerflex	103
Dégagements	Gerflex	7
Sanitaires	Carrelage	15
Hall d'accès et cage d'escalier	Carrelage	75
Vitres		61,50



## Article 5 : Nature et fréquence des prestations

### 5.1 Description des prestations

Entretien journalier : sans changement

Entretien hebdomadaire : sont ajoutés aux prestations prévues au marché

- aspiration et lavage des sols du hall d'accès et de la cage d'escalier
- dépoussiérage dessus boîte aux lettres

Entretien mensuel : sans changement

Entretien trimestriel : sans changement

Entretien semestriel : sans changement

### **D. Bordereau des prix**

Le bordereau des prix modifiés est joint au présent avenant.

**ARTICLE 2** : toutes les clauses du marché initial, y compris ses avenants et ses actes spéciaux s'il y a lieu, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**AJACCIO, le**

La personne responsable  
du marché

Le représentant de  
l'entreprise



# AVENANT N° 1

## BORDEREAU DES PRIX

**Lot n° 1 : Nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse situés  
Boulevard Benoîte Danesi à Bastia**

Désignation des locaux	Nature des sols	Surface en m <sup>2</sup>	Prix unitaire mensuel HT	Prix mensuel HT
Bureaux	Gerflex	797	1,42	1 131,74
Couloir	Gerflex	103	0,94	97,09
Dégagements	Gerflex	7	1,03	7,23
Sanitaires	Carrelage	15	1,58	23,76
Hall d'accès et cage d'escalier	Carrelage	75	0,67	50,00
Vitrierie		61,50	1,80	110,70
Autres prestations (vidage des corbeilles, poubelles, cendriers, désinfection des sanitaires, mise en place du papier toilette, savon et essuie-mains, etc.)			Forfait	173,53
<b>TOTAL MENSUEL HT</b>			<b>1 594,05</b>	
<b>TVA 19,60 %</b>			<b>312,43</b>	
<b>PRIX MENSUEL TTC</b>			<b>1 906,48</b>	
<b>PRIX POUR 1 AN TTC</b>			<b>22 877,80</b>	

